

Mesures mises en place au niveau UE suite à l'accident nucléaire survenu à la centrale de Fukushima

Séisme puis explosions dues à l'hydrogène
survenus à la centrale nucléaire de
Fukushima le 11 mars 2011

Actions au niveau de l'UE

- **Mardi 15 mars 2011**
 - La Commission a invité les EM via le RASFF à effectuer des tests pour vérifier le niveau de contamination radioactive des produits alimentaires en provenance du Japon
- **Vendredi 18 mars 2011**
 - La Commission a invité les EM via le RASFF à mettre en place en urgence des contrôles à tous les points d'entrée susceptibles de dédouaner des produits provenant du Japon.



Actions au niveau de l'UE

- **Groupe des chefs des services vétérinaires officiels du 22 mars 2011**
 - Demande FR soutenue par plusieurs EM de mettre en place des mesures de contrôles des denrées importées en provenance du Japon
- **Demande réitérée dans le cadre du groupe de travail du Conseil « questions atomiques du 23 mars 2011**
 - En application de l'article 2 du règlement Euratom 3954/87, la Commission doit adopter immédiatement, si les circonstances l'exigent, un règlement rendant applicable les niveaux maximaux admissibles de contamination radioactive pour les denrées alimentaires et aliments pour le bétail.



Adoption du règlement 297/2011 le 25 mars

- **Règlement UE fixant des conditions particulières pour l'importation de denrées et d'aliments pour animaux originaires ou en provenance du Japon**
 - Préfectures à risque : analyse pré-export systématique et analyse par sondage sur 10% des lots importés (100% en France et d'autres EM sur produits animaux fruits et légumes frais et algues fraîches)
 - Autres Préfectures : analyse par sondage à l'importation – minimum 20% des lots (100% en France et d'autres EM sur produits animaux fruits et légumes frais et algues fraîches)
 - Niveaux maximum sont ceux fixés par les règlements Euratom, plus grandes que celles fixées par le règlement Tchernobyl



Modifications du règlement 297/2011

- **11 avril** - Constat : coexistence de **différents seuils** pour un même problème (Euratom, Tchernobyl, seuils japonais).
 - Le seuil Euratom est le moins strict
 - ⇒ **Harmonisation des niveaux maximaux** avec ceux utilisés par les autorités japonaises
- **23 mai** - modification de la liste des Préfectures à risque
 - Ajout de la préfecture de **Kanagawa** comme Préfecture à risque
 - Précisions sur le champ d'application de produits en provenance mais non originaires des zones à risques



Services en charge des contrôles sur les produits importés ou en provenance du Japon



- **Ministère chargé de l'agriculture – Direction générale de l'alimentation**
 - Denrées d'origine animale soumises à un contrôle en poste d'inspection frontalier
 - Denrées d'origine non-animale destinées à l'alimentation des animaux soumis à un contrôle en point d'entrée désigné
- **Ministère chargé de la Consommation – Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes**
 - Denrées d'origine non-animale destinées à la consommation humaine soumises à un contrôle en point d'entrée désigné

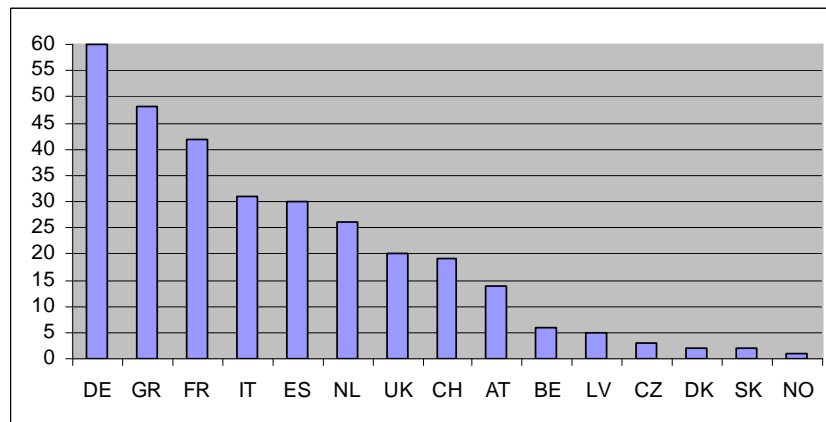


Résultats des mesures de contrôles

- Bilan hebdomadaire adressé par la Commission
http://ec.europa.eu/energy/nuclear/radiation_protection/fukushima2
 - Nombre total de lots analysés : 312
 - Répartition par Etat membre



Répartition du nombre d'analyses par Etat membre





Résultats des mesures de contrôles

- Bilan hebdomadaire adressé par la Commission
 - http://ec.europa.eu/energy/nuclear/radiation_protection/fukushima2
 - Nombre total de lots analysés : 312
 - Répartition par Etat membre
 - Analytes : Io 131, Ce 134 et Ce 137.
 - ES et CH effectuent des recherches sur des analytes complémentaires
 - Résultats : Aucun dépassement mis en évidence dans les produits contrôlés



Derniers échanges avec la Commission

- **Transmission de la note de l'IRSN du 28 mai recommandant de modifier la liste des Préfectures à risque**
 - Ajout de la Préfecture de Shizukoa
 - Retrait de la Préfecture de Niigata